ABC Industrie
Société Anonyme au capital de 18.843.500 Francs
Siège social : 7, route du Plan
13860 Peyrolles-en-Provence
341 197 366 RCS Aix-en-Provence

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 7 AVRIL 2000

L'an deux mille
Et le sept avril à neuf heures trente,

Les actionnaires de la société "**ABC Industrie**", société anonyme au capital de 18.843.500 Francs dont le siège social est 7, route du Plan - 13860 Peyrolles-en-Provence, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement dans les bureaux de la société Sara Lee Processed Meats (Europe) BV - Wegalaan 39 - 2130 KC Hoofddorp - Pays Bas, sur convocation faite par le Président du Conseil à chaque actionnaire le 23 mars 2000.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

En l'absence de Monsieur Frédéric Barral, Président du Conseil, et en l'absence d'administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration, Monsieur Peter Doodeman est désigné en qualité de Président de séance par les actionnaires présents à l'assemblée, ce que Monsieur Peter Doodeman déclare accepter expressément.

Monsieur Cees Van Rijn, co-gérant de la société Aoste Holding, actionnaire représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Peter Van Asten est désigné comme secrétaire.

La société Barbier Frinault et Associés, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possédant plus du quart des actions ayant droit de vote, le quorum requis par la loi est atteint et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,

DÉPOT GTC AIX N°2588 DU 29 MAI 2000

RCS 341 197 366 87B352

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,

- le rapport du Conseil d'Administration,

- un exemplaire des statuts mis à jour,

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président de séance donne lecture à l'assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'Administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2006 à réunir au cours de l'année 2006 :

- Monsieur Gérard Laloi
 Demeurant 42, rue du Ranelagh – 75016 Paris

Monsieur Gérard Laloi, préalablement pressenti a déclaré, par lettre séparée, qu'il acceptait les fonctions d'administrateur de la société ABC Industrie, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des mandats d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures 55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

Monsieur Gérard Laloi

ABC Industrie
Société Anonyme au capital de 18.843.500 Francs
Siège social : 7, route du Plan
13860 Peyrolles-en-Provence
341 197 366 RCS Aix en Provence

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7AVRIL 2000

L'an deux mille,

Et sept avril à dix heures.

Les administrateurs de la société "**ABC Industrie**" se sont réunis en Conseil d'Administration, dans les bureaux de la société sara Lee Processed Meats (Europe) BV, Wegalaan 39 – 2130 KC Hoofddorp – Pays Bas sur convocation faite par le Président du Conseil.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Peter Doodeman,

- Monsieur Cees Van Rijn représentant permanent de la société Sara Lee French Holdco 1 SA devenue SEC SNC.

Messieurs Gérard Laloi et Frédéric Barral sont absents et excusés .

Madame Antonella Velez, Messieurs Antonio Romera, Alain Favier, Lucien Philibert et Michel Chavagnac, délégués du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Conseil réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

En l'absence de Monsieur Gérard Laloi, Président du Conseil, les administrateurs présents désignent Monsieur Peter Doodeman en qualité de Président de séance, ce que ce dernier déclare accepter expressément.

Le procès-verbal des délibérations de la précédente réunion du conseil est lu et adopté à l'unanimité.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire,

- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

.....

- Questions diverses.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT - FIXATION DE SES POUVOIRS ET DE SA REMUNERATION

Le Président de séance expose que Monsieur Frédéric Barral, Président du Conseil a fait part à la société, pour des raisons de réorganisation interne du groupe, de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil avec effet de ce jour.

Le Président de séance propose alors au Conseil de nommer Monsieur Gérard Laloi demeurant 42, rue du Ranelagh - 75016 Paris, en qualité de nouveau Président du Conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, à compter de ce jour, Monsieur Gérard Laloi, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Frédéric Barral, Président démissionnaire, et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à réunir au cours de l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 juin 2006.

Monsieur Gérard Laloi, préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de directeur général unique d'une société anonyme.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, que Monsieur Gérard Laloi assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Monsieur Gérard Laloi sera investi, dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les fonctions du Président ne seront pas rémunérées, mais qu'il aura droit, au remboursement sur justificatif, de ses frais de déplacement et de représentation.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituera à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et autres prescrites par la loi suite aux décisions prises ci-dessus.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

Monsieur Gérard Laloi